



Aux contribuables de la susdite municipalité
Avis public

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 363 RELATIF À LA CITATION DE BIENS PATRIMONIAUX

QUE le conseil municipal a donné un avis de motion, à une séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, le projet de règlement relatif à la citation de biens patrimoniaux numéro 363 afin de citer à titre d'immeuble patrimonial : l'église de Saint-Cuthbert et son muret de pierre;

QUE, conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*, le conseil local du patrimoine tiendra une séance publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 363 relatif à la citation de biens patrimoniaux, le **7 avril 2025, à compter de 18 h 30** dans la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, située au 1891, rue Principale, à Saint-Cuthbert;

QUE la désignation porte sur l'extérieur uniquement;

QU'au cours de cette séance publique, toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine;

QUE ce projet de règlement, peut être consulté au bureau municipal de Saint-Cuthbert, situé au 1891, rue Principale, à Saint-Cuthbert du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h;

Donné à Saint-Cuthbert ce 26 mars 2025.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier